



Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 30/05/2023

ID : 013-211300637-20230524-89\_2023-DE



## MAIRIE DE MIRAMAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

### CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIRAMAS

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ISTRES

n°89-2023

----

**OBJET :**

Attribution d'une  
subvention exceptionnelle  
à l'association Les  
Gardiens de la Crau dans  
le cadre de la journée  
camarguaise

Séance du 24 mai 2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mai à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol FERRER

**VOTE :**

**POUR :**

**32** (30 « Pour Miramas » +  
2 « Miramas avec vous »)

**Etaient représentées : Mesdames,**

Paulette ARNAUD par Christian PEYRO  
Fadela AOUMMEUR par Jacques BAUDOUX

**Etaient absents : Madame et Messieurs,**

Viviane ROYER excusée  
Romain TONUSSI excusé  
Nicolas Franck CHALENDAR

**Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS**

**OBJET** : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Gardians de la Crau dans le cadre de la journée camarguaise

Les 13 et 14 mai 2023 la ville de Miramas organise un week-end dédié aux traditions provençales « Racino e Jitello » et camarguaises « Journée camarguaise ».

Le 13 mai l'association Les Gardians de la Crau prendra en charge des animations, qui permettront de faire découvrir à un large public, les traditions taurines de la Camargue.

Au programme défilé de chevaux, abrivades, démonstration école taurine et vachettes pour les amateurs, spectacles équestres...

Ces animations génèrent pour l'association Les Gardians de la Crau divers frais dont : intervenants (15 000€), repas autres achats, assurances (9 000€).

L'association Les Gardians de la Crau sollicite la Commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle de 15 500 €.

Considérant l'impact et l'intérêt de cette journée culturelle festive qui fera briller la diversité de la culture provençale et camarguaise.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15 500 € à l'association Les Gardians de la Crau ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, chapitre 67, article 6745 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 500 € à l'association Les Gardians de la Crau dans le cadre de la journée camarguaise.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal, chapitre 67, article 6745.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 30/05/2023

**Le Maire**

**Acte signé le 25 mai 2023**

**Frédéric VIGOUROUX**